

IBO – Règlements et catégories

Note:

(EN) This document is the official French version of the 2025 International Bowhunting Organization (IBO) rules and class definitions. The original English version shall prevail should any discrepancy occur between the French and English versions.

(FR) Ce document constitue la version française officielle des règlements et définitions de classes 2025 de l'International Bowhunting Organization (IBO). Toute divergence entre la version française et la version originale anglaise devra être interprétée en fonction cette dernière.

IBO – Règlements et catégories

1- ÉLIGIBILITÉ ET QUALIFICATION

- a. Année de référence IBO
- b. Avancement de classe selon l'âge
- c. Éligibilité selon le sexe
- d. Classes PRO et SEMI-PRO
- e. Qualification pour participer au Championnat Mondial
- f. Adhésion IBO obligatoire
- g. Prix, bourses et frais d'inscription
- h. Compétition par équipe

2- CIBLES ET ZONES DE POINTAGE

- a. Cibles
- b. Zones de pointage

3- ÉQUIPEMENT

- a. Poids et vitesse des flèches
- b. Pression maximale de l'arc
- c. Mires, réducteurs d'allonge, équipement inhabituel, etc.

4- RÈGLES DE TIR ET ÉTIQUETTE

- a. Règles de tir et étiquette en compétition
- b. Pointage
- c. Jumelles et télémètres
- d. Bris d'équipement et sortie de parcours
- e. Groupes de tir
- f. Égalités, conduite antisportive et autres

5- CATÉGORIES

- a. Niveau 1 – Classe non compétitive
- b. Niveau 2 – Classes compétitives - Junior
- c. Niveau 3 – Classes amateur débutant - Adultes
- d. Niveau 4 – Classes amateur avancé - Adultes
- e. Classes traditionnelles
- f. Niveau 5 – Classes SEMI-PRO
- g. Niveau 6 – Classes PRO

6- VIOLATION DES RÈGLES ET PROTÊT

- a. Violation des règles
- b. Protêts, appels et demandes de révision

7- VIOLATION DES RÈGLEMENTS DE CHASSE ET SUSPENSIONS

- a. Causes de suspension
- b. Pénalités

8- COMPÉTITIONS ADDITIONNELLES ET PRIX

- a. Championnat national IBO *Triple Crown "Best of the Best"*
- b. Archer IBO de l'année (IBO Shooter of the Year)
- c. Prix du Grand Slam
- d. Tirage du Sept Chanceux (Lucky Seven Giveaway)

1- ÉLIGIBILITÉ ET QUALIFICATION

a. Année de référence IBO

L'année de référence IBO débute le lendemain du Championnat Mondial extérieur et se termine à la fin du Championnat Mondial extérieur suivant.

b. Avancement de classe selon l'âge

Les jeunes archers dont l'anniversaire survient après le Championnat Mondial extérieur pourront demeurer dans leur classe d'âge (FBH, CUB, Youth) jusqu'à la conclusion du prochain Championnat Mondial extérieur.

Les archers adultes peuvent s'inscrire dans n'importe quelle classe à laquelle ils sont éligibles en fonction de leur âge au jour de leur inscription à toute compétition IBO. Pour les tournois de qualification en vue du Championnat Mondial, l'archer s'inscrit dans la classe pour laquelle il tente de se qualifier, et doit avoir l'âge approprié à cette classe en date de la compétition de qualification. Si un archer décide d'avancer dans une catégorie optionnelle d'âge plus avancée lors du Championnat Mondial, il doit se qualifier dans cette classe.

c. Éligibilité selon le sexe

1. Les archères de sexe féminin doivent tirer dans une classe pour femmes et les archers de sexe masculin doivent tirer dans une classe pour homme. Une archère femme peut être exemptée de cette règle et participer dans une classe pour homme dans le cas où il n'existe pas de classe pour femme ayant les mêmes exigences que la classe pour hommes. Par exemple, une femme peut participer dans les classes PHC, SPM, HF, etc. Les archers homme ne peuvent jamais participer dans une classe pour femmes.
2. Les désignations *homme* et *femme* font référence au sexe assigné à la naissance. Considérant qu'il y a des différences compétitives entre les hommes et les femmes, nous nous fions à la science et à la physiologie plutôt qu'à la psychologie pour déterminer la classification homme/femme lors de tous les événements sanctionnés IBO.

d. Classes PRO et SEMI-PRO

1. Un archer qui s'inscrit dans une classe PRO ou SEMI-PRO pendant une année de compétition IBO doit demeurer dans cette classe pendant toute la durée de l'année de référence IBO sauf dans le cas où cet archer avance d'une classe amateur vers une classe SEMI-PRO ou d'une classe SEMI-PRO vers une classe PRO. L'archer qui choisit d'avancer d'une classe SEMI-PRO vers une classe PRO pendant une année de compétition IBO ne peut régresser et participer à une compétition sanctionnée par l'IBO dans une classe amateur ou SEMI-PRO et ce, pour le reste de l'année de référence.
2. Un archer qui s'inscrit dans une classe PRO ou SEMI-PRO dans une autre organisation de tir animalier doit s'inscrire dans une classe du même niveau ou d'un niveau supérieur pour participer à une compétition sanctionnée par l'IBO.
3. Un archer de niveau PRO ou SEMI-PRO doit obligatoirement être membre IBO pour participer à tout événement sanctionné par l'IBO.
4. Un archer de niveau PRO ou SEMI-PRO ne peut pas s'inscrire dans une catégorie amateur débutant (tel que HC, FHC ou BBO) pour une période de 5 ans après avoir participé dans une catégorie PRO ou SEMI-PRO au sein de n'importe quelle organisation de tir animalier.

e. Qualification pour participer au Championnat Mondial

Afin de participer au Championnat Mondial IBO, un archer doit être membre IBO et avoir obtenu un pointage se situant parmi les vingt (20) meilleurs pointages dans sa classe à l'occasion d'un tournoi de qualification sanctionné par l'IBO. Les trente (30) premiers pointages de chaque classe à un événement du Championnat National Triple Crown sont qualifiés pour le Championnat Mondial IBO. Les jeunes archers (classe FBH seulement) n'ont pas besoin de se qualifier pour participer au Championnat Mondial IBO. Les archers internationaux ne résidant pas sur le territoire des États-Unis peuvent communiquer avec le secrétariat de l'IBO pour obtenir de l'information sur la façon de se qualifier dans leur région.

f. Adhésion IBO obligatoire

1. Un archer doit être membre IBO pour participer à un événement de type Championnat d'État (State Championship), Championnat Mondial intérieur (IBO Indoor World), *Winter National*, *Spring National*, *National Triple Crown*, ou Championnat Mondial extérieur (*World Championship*), sauf dans le cas de l'exception décrite à la section suivante.
2. Des laissez-passer d'invité (*guest pass*) peuvent être obtenus lors de l'inscription pour usage lors de n'importe quel événement de niveau national, à l'exception du Championnat Mondial extérieur (*IBO World Championship*). Ces laissez-passer d'invité permettent de participer au *World Trophy Round*. Ces laissez-passer d'invité sont valides pour un (1) événement par année de référence. Cette carte de membre limitée n'inclut pas l'abonnement au magazine *Bowhunting World*, et n'est pas disponible pour les membres actuels ou passés désirant renouveler leur adhésion. Le but de ces laissez-passer est que les membres s'en servent pour initier famille et amis au plaisir du tir à l'arc animalier. Les frais d'inscription aux compétitions pour les archers ayant un laissez-passer d'invité sont les mêmes que pour les archers membres IBO.

g. Prix, bourses et frais d'inscription

1. Des prix seront attribués pour les 1^{re}, 2^{ème} et 3^{ème} place à tout événement sanctionné par le IBO de niveau national. Un minimum de trois (3) participants doivent être inscrits dans une classe donnée du premier tournoi de toute compétition multi-tournois (tel que le Championnat National Triple Crown) pour couronner un champion dans cette classe. Pour gagner, un participant doit participer à tous les événements de la compétition multi-tournoi.
2. Les frais d'inscription ainsi que les montants ou les pourcentages des frais d'inscription remis en prix aux participants d'une compétition sanctionnée par l'IBO sont déterminés par les clubs organisateurs.
3. Au Championnat Mondial IBO, les bourses seront partagées entre les archers qualifiés pour la ronde finale.
4. Des chèques aux montants gagnés par les archers qualifiés lors des compétitions nationales IBO ou lors du Championnat Mondial seront postés aux gagnants. Afin de permettre toute question, désaccord ou correction des résultats d'événements nationaux ou mondiaux, un délai de certification de cinq jours ouvrables sera appliqué aux compétitions à venir. À la suite de ce délai de cinq jours, les résultats seront considérés définitifs et les chèques seront expédiés aux gagnants.

h. Compétition par équipe

1. Tous les membres d'une équipe doivent être membres IBO en règle et être inscrits comme une équipe avant que chaque membre individuel de l'équipe ne commence la compétition.
2. Les équipes qualifiées peuvent participer aux Championnats nationaux Triple Crown. Pour qu'une compétition par équipe ait lieu dans une classe donnée, au moins trois (3) équipes

doivent être inscrites dans cette classe lors du premier tournoi du Triple Crown (first leg). Pour gagner, une équipe doit participer aux trois (3) tournois du Triple Crown.

3. Les membres d'une équipe ne peuvent être remplacés au cours d'une compétition IBO.
4. Une équipe peut être composée de trois ou quatre membres. Seuls les trois pointages les plus élevés seront comptabilisés pour établir le pointage cumulatif de l'équipe.
5. Les prix d'équipe seront remis à la fin du Championnat national *Triple Crown*.

2- CIBLES ET ZONES DE POINTAGE

a. Cibles

1. Toutes les cibles utilisées dans le cadre d'un événement sanctionné IBO doivent être de type animal 3D portant toutes les zones de pointages officielles du IBO.
2. Le club hôte est libre de varier la taille des animaux, tant que les cibles portent les zones de pointages officielles du IBO.
3. Les cibles doivent être installées à des distances non marquées. La distance maximale approximative pour chaque piquet doit être telle qui suit :
 - i. Piquet BLEU : 50 verges / 45,72 mètres
 - ii. Piquet VERT : 45 verges / 41,15 mètres
 - iii. Piquet ROUGE : 40 verges / 36,70 mètres
 - iv. Piquet JAUNE : 35 verges / 32 mètres
 - v. Piquet ORANGE : 30 verges / 27,43 mètres
 - vi. Piquet BLANC : 25 verges / 22,86 mètres
 - vii. Piquet ROSE NÉON : 20 verges / 18,29 mètres
4. Les cibles doivent être placées de façon que toute la zone vitale (zone du 8) soit dégagée.

Une attention particulière devrait être portée lors de l'installation des cibles afin que celles-ci ne soient pas trop tournées ou inclinées, pour que l'entièreté de la zone vitale puisse être tirée de façon sécuritaire.

b. Zones de pointage

Lors de tous les événements sanctionnés par le IBO, les cibles doivent présenter les zones de pointage suivantes :

1. Un cercle valant onze (11) points, centré dans le cercle de dix (10) points et qui devrait représenter environ 25% de la superficie de ce dernier.
2. Un cercle valant dix (10) points, à l'intérieur de la zone vitale.
3. Une zone vitale valant huit (8) points, représentant en forme et en taille approximativement la zone cœur-poumons-foie de l'animal représenté.
4. Le reste du corps de l'animal vaut cinq (5) points, à l'exception des zones décrites au point suivant.
5. Une flèche plantée dans une corne ou un bois et ne touchant pas à la couleur du corps de l'animal est considérée comme un miss et vaut zéro (0) points. Les pattes ou les sabots d'une couleur différente que le reste du corps sont toutefois considérés comme faisant partie du corps de l'animal et valent donc cinq (5) points.
6. Certaines cibles intègrent des éléments de décor en mousse autour de l'animal. Ces éléments de décor, tels qu'une roche ou une branche, ne font pas partie de la cible et valent donc zéro (0) points.

3- ÉQUIPEMENT

a. Poids et vitesse des flèches

1. Les flèches doivent peser au moins cinq (5) grains par livre de pression maximale de l'arc, à moins de remplir la condition énoncée à la section suivante. La pression maximale de l'arc est définie comme la pression ou la poussée maximale de l'arc telle qu'ajustée au moment de la compétition. Une variation de deux (2) livres de pression est allouée pour pallier aux variations inhérentes aux balances. L'équipement conforme aux exigences de ce paragraphe n'est pas sujet à des limitations quant à la vitesse de la flèche.
2. Un archer dont l'équipement génère une vitesse inférieure à 290 pieds par seconde (pi/s), lorsqu'utilisé avec des flèches pesant 5 grains/livre, pourra utiliser de flèches plus légères. L'équipement qualifié en vertu du présent paragraphe (III.A.2) ne devra cependant pas permettre de générer une vitesse des flèches supérieure à 290 pi/s. Une tolérance de trois pourcent (3%) est allouée pour pallier la variation inhérente aux chronographes.
3. La pression de l'arc ne pourra pas être réajustée après l'entrée sur un parcours de tir. Des ajustements ne pourront être faits qu'après vérification à la fin d'un parcours. Le non-respect de cette règle sera considéré comme conduite antisportive et l'archer pourrait être disqualifié, à moins que des ajustements soient nécessaires durant la période allouée lors d'un bris d'équipement.
4. IBO recommande que les archers respectent les limites spécifiées par les fabricants quant au poids des flèches et à la pression des arcs.
5. Sans égard à la vitesse ou au poids des flèches, tous les archers doivent se conformer aux restrictions sur la pression de l'arc telles que définies ci-dessous pour leur catégorie (Règle 3b).
6. Le diamètre externe maximal de la flèche permis est de 27/64 (.422 po), avec un diamètre maximal de .425 po pour la pointe de la flèche.
7. Tout archer participant dans la classe Jeunes Chasseurs (YH) doit utiliser un équipement générant une vitesse maximale des flèches de 260 pi/s.
8. Tout archer participant dans la classe Arbalète doit utiliser un équipement générant une vitesse maximale des flèches de 350 pi/s.
9. Tout archer participant dans une classe PRO ou SEMI-PRO doit utiliser un équipement générant une vitesse maximale des flèches de 300 pi/s.
10. Une tolérance de trois pourcent (3%) est allouée à toutes les vitesses maximales ci-haut pour pallier la variation inhérente aux chronographes.

b. Pression maximale de l'arc

1. La pression maximale de l'arc permise pour chaque classe va comme suit :
 - i. Archers 12 ans et moins (classe CUB) : 40 livres
 - ii. Toutes les classes Femme et Jeunes : 60 livres
 - iii. Toutes les autres classes : 80 livres

Aux parents de jeunes archers : ne jouez pas le jeu de la performance avec l'équipement de vos enfants. Outrepasser ces règlements met à risque leur score et les rend passibles de déductions de points ou encore de disqualification.

2. Une variation de deux (2) livres est tolérée pour palier la variance des balances.

c. Mires, réducteurs d'allonge, équipement inhabituel, etc.

1. Les réducteurs d'allonge sont autorisés dans toutes les classes, excepté dans les classes BB, ST, FBB et TRD.
2. Il n'y a pas de limite quant au nombre de pointeaux autorisés sur les mires. Toutefois, il est interdit d'avoir un pointeau réglé à plus de 50 verges, ou encore qui est visiblement plus éloignée du reste des pointeaux. Ceci a pour but de prévenir l'utilisation d'un belly-pin pour cadrer la cible.
3. Une mire à pointeaux fixes ne peut pas être ajustée en cours de parcours.
4. Les mires projetant un laser ou autre point sur la cible sont interdites dans toutes les classes.
5. Un archer utilisant un équipement nouveau ou inhabituel dont il n'est pas mention dans le descriptif des classes ou ailleurs dans le présent règlement devra compétitionner dans une catégorie "Ouvverte" (Open) jusqu'à ce que le *IBO Board of Directors* ait réglementé ledit équipement pour la classe visée.
6. L'utilisation d'un œilleton contenant un vérificateur ou un clarificateur est permise dans toutes les classes permettant l'utilisation d'une mire.
7. Aucun type de vérificateur d'allonge ou clicker n'est permis dans les classes traditionnelles, excepté dans la classe BB.

4- RÈGLES DE TIR ET ÉTIQUETTE**a. Règles de tir et étiquette en compétition**

1. Les groupes de tir ne peuvent être constitués exclusivement d'amis ou de parents. De tels groupes doivent être « éclatés » en incluant un étranger qui agira, si possible, comme marqueur sur un des jeux de cartes. Les groupes composés de coéquipiers, d'amis ou parents doivent savoir que le respect de l'esprit sportif implique qu'un compétiteur/marqueur étranger se joigne à leur groupe : il est donc de leur responsabilité d'informer les officiels de parcours de leur situation. Ignorer cette consigne est considéré comme conduite antisportive.
2. Un archer ne peut compétitionner que dans une seule classe pour la durée de n'importe quel événement sanctionné IBO, à l'exception du Championnat Mondial Intérieur (Indood World Championship), où un archer peut participer dans une classe pour chaque parcours (une classe pour le parcours court, une autre classe pour le parcours long). Ceci n'empêche toutefois pas l'archer de compétitionner dans une classe différente lors d'un autre événement IBO (tant que la règle comme quoi un PRO ou SEMI-PRO ne peut rétrograder à un niveau inférieur durant l'année de référence est respectée).
3. Les archers doivent établir une rotation de l'ordre de tir au sein du groupe. Les groupes composés d'archers tirant de différents piquets doivent respecter l'ordre de tir et la rotation, en s'assurant qu'en aucun temps un archer n'avance devant son piquet respectif avant d'avoir tiré. Aucun archer (ou spectateur) ne doit approcher la cible avant que tout le groupe ait fini de tirer.
4. Au moment de tirer, l'archer doit toucher en tout temps au piquet approprié avec une partie de son corps. Il arrive que les piquets soient volontairement placés de façon à représenter un défi supplémentaire en tirant de positions variées. Il n'est pas permis d'altérer ou niveler le sol autour du piquet à l'aide d'outils ou en ajoutant quelconque élément naturel ou non.
5. Au moment de tirer, l'archer doit commencer à étirer son arc en direction de la cible, à un angle qui n'est pas excessivement haut par rapport à la trajectoire de la flèche. Étirer en pointant le ciel (*sky drawing*) est interdit en raison du risque de dysfonction de l'équipement et du danger que cela représente lorsque l'arc est orienté vers le haut.
6. Un maximum de deux (2) minutes est alloué à chaque archer pour exécuter son tir. Ce règlement doit s'appliquer comme suit :
 - i. Le temps de tir du premier archer débute quand le groupe précédent quitte la cible. Le temps de tir des archers suivants débute lorsque l'archer précédent décoche sa flèche.

- ii. Les archers doivent être conscients des contraintes de temps des groupes suivants et faire tout en leur pouvoir pour respecter les limites de temps allouées. Un archer pris à dépasser son temps alloué par un officiel de parcours pourrait se voir déduire cinq (5) points à son score. Si les agissements de tout le groupe contribuent au non-respect des délais, tout le groupe pourrait se voir attribué une déduction de cinq (5) points. Une violation répétée de la limite de deux (2) minutes par archer est considéré comme une conduite antisportive.
 - iii. Dès qu'il a effectué son tir, l'archer doit quitter le pas de tir afin de le libérer pour l'archer suivant. Il est interdit d'utiliser des jumelles sur le pas de tir après avoir effectué son tir. Une violation répétée de cette règle entraîne une déduction de cinq (5) points pour chaque infraction.
 - iv. Afin de favoriser le respect du deux minutes allouées pour chaque tireur, un archer sur le pas de tir ne peut pas relâcher son arc sans tirer plus de trois (3) fois. "Relâcher sans tirer" se définit comme l'action d'étirer l'arc, s'ancrer, puis relâcher la tension de l'arc sans décocher la flèche. Un archer qui relâche plus de trois (3) fois se voit alloué un score de zéro (0) pour cette cible. Les groupes de tir sont responsables de l'application de cette règle et son non-respect par le groupe sera considéré comme une falsification du pointage et pourra entraîner pour chacun des archers du groupe les pénalités décrites dans la section *Cartes de pointage*.
7. Aucune discussion sur les distances de tir n'est permise avant que le pointage de toutes les flèches n'ait été déterminé. Les discussions sur les distances de tir pour une cible donnée ne sont permises qu'entre les archers qui ont complété leur tir sur cette cible et doivent se faire de façon à éviter que les archers qui n'ont pas encore tiré sur cette cible ne puissent entendre.
 8. Les archers qui utilisent une mire ajustable doivent cacher les lignes d'ajustements de mire utilisées en compétition ainsi que leurs mesures d'ajustements pour éviter de divulguer la distance aux autres archers.
 9. Un maximum d'un (1) parapluie à la fois peut être utilisé pour abriter l'archer sur le pas de tir. La taille maximale des parapluies utilisés sur le parcours est celle des parapluie "de golf" standards.
 10. Toutes les compétitions IBO reposent sur le principe du tir sans support. Aucun archer n'est donc autorisé à utiliser des accessoires, tels que bâton de tir, courroie ou autre, permettant d'effectuer un tir appuyé.

b. Pointage

1. Cartes de pointage
 - i. Deux cartes de pointage doivent être remplies pour chaque archer lors de tout événement sanctionné IBO. Chaque carte de pointage doit porter le nom complet de l'archer, son adresse, son numéro de membre IBO, ainsi que le numéro de membre IBO de chacun des marqueurs.
 - ii. Les cartes de pointage doivent être réparties entre deux marqueurs de façon que chacun d'eux ait une carte pour chaque archer du groupe. Les deux marqueurs doivent s'entendre sur le pointage, comparer et inscrire les pointages sur les cartes AVANT que les flèches ne soient retirées de la cible. Les cartes seront poinçonnées dans la case de pointage appropriée avant d'être remises aux officiels en fin de parcours.
 - iii. Les flèches retirées avant d'être comptabilisées se verront attribuées un score de zéro (0). Une violation répétée de cette règle entraînera la disqualification de l'archer fautif.
 - iv. Advenant le cas où les deux marqueurs aient comptabilisé par erreur des pointages différents, ces pointages erronés seront corrigés selon l'opinion majoritaire du groupe. L'erreur doit être encerclée et porter les initiales des deux marqueurs. Le pointage correct doit être poinçonné ou autrement marqué de façon claire. Si le groupe ne peut

s'entendre à la majorité sur le pointage correct, le plus haut des deux pointages sera accordé.

- v. Les cartes de pointage seront vérifiées à la fin de chaque parcours. Les cartes de pointages de chaque groupe doivent être remises ensemble et conjointement par les archers du groupe.
- vi. Les cartes de pointage doivent être lisibles, complètes et signées par l'archer pour être acceptées. Aucune carte de pointage ne peut être modifiée après avoir été remise à un officiel de parcours.
- vii. Chaque archer est responsable de ses cartes de pointage. L'archer est également responsable de s'assurer que ses cartes soient conformes aux exigences précédemment décrites.
Aucun duplicata des cartes de pointage ne sera fourni pour remplacer les cartes perdues ou endommagées, sauf en cas de circonstances exceptionnelles reconnues par les organisateurs du tournoi ou par des officiels de tournoi IBO.
- viii. Les clubs hôtes de compétitions sanctionnées IBO doivent conserver les cartes de pointage pour une période d'un an suivant l'événement.
- ix. Toute tentative d'un archer pour falsifier sciemment un pointage ou consciemment permettre à un autre archer de falsifier un pointage entraînera sa disqualification pour l'événement en cause, en plus d'être exclu de tout événement sanctionné IBO pour une période d'un (1) an. Un archer suspendu pourra soumettre une requête au conseil d'administration IBO pour être réintégré.
- x. Le IBO se réserve le droit de corriger, à sa seule discrétion, les erreurs sans conséquences importantes et qui, selon leur opinion, ne constituent pas une tentative de l'archer pour gonfler son pointage. Ces erreurs incluent, sans s'y limiter, la présentation des pointages, l'absence d'initiales ou de signature, la comptabilisation des pointages, etc.

2. Pointage des flèches

- i. Les pointages des flèches seront enregistrés comme suit :
 - a. 11 points : Le cercle du 11 ou « X » centré dans le cercle du 10
 - b. 10 points : Le cercle du 10 ou le cœur
 - c. 8 points : La région vitale
 - d. 5 points : Le corps de l'animal
 - e. 0 point : Une flèche ayant raté la cible (miss) ou ne touchant pas une zone de couleur du corps de l'animal.
- ii. Si plus d'une zone de pointage est visible sur la cible, l'organisation hôte de toute compétition sanctionnée IBO devra identifier la zone de pointage à utiliser au piquet de tir. Dans les cas où cette information n'est pas disponible, toutes les zones de pointage pourront être utilisées.
- iii. Une flèche dont le fût touche la ligne de démarcation d'une zone de pointage plus élevée se verra attribuée le pointage le plus haut. Les composantes s'étendant au-delà du fût, tels que les plumes ou l'encoche, ne peuvent pas être utilisées pour déterminer le pointage de la flèche.
- iv. Les flèches doivent demeurer plantées dans la cible pour recevoir un pointage plus élevé que zéro, à l'exception des flèches traversant la cible, des *robinhood* et des rebonds, tels que définis ci-dessous aux paragraphes 5, 6 et 7.
- v. Une flèche traversant la cible peut être comptabilisée si un membre du groupe a vu son point de frappe et que la majorité des témoins du groupe s'entend sur la valeur de la flèche. Une flèche traversant la cible est définie comme une flèche traversant complètement la cible, avec du matériel sur la totalité du pourtour de la flèche au moment du passage et laissant un trou d'entrée et un trou de sortie distincts. Si au

moins un des archers du groupe autre que le tireur a été témoin de la flèche traversée et que la majorité du groupe ne peut s'entendre sur le pointage à attribuer, l'archer pourra tirer une autre flèche avant que le groupe n'avance vers la cible.

- vi. Toute flèche complète ou partie de flèche avec pointe qui plante dans la cible se verra attribuée le pointage correspondant au point de pénétration de la flèche. Une flèche enfoncée dans une autre flèche, qui elle est plantée dans la cible (appelé robinhood) recevra le même pointage que la flèche plantée dans la cible. Une flèche qui frappe une autre flèche plantée dans la cible et conséquemment ne plante pas elle-même dans la cible se verra attribuée le même pointage que la flèche touchée. La majorité du groupe doit s'entendre 1) pour identifier la flèche touchée et 2) sur le fait que frapper cette première flèche a empêché la seconde flèche de planter dans la cible. Sinon, la flèche tombée de la cible se verra attribuée le pointage zéro.
- vii. Un rebond est une flèche qui frappe franchement la cible et rebondit vers l'archer. Une flèche qui effleure la cible et dévie n'est pas considérée comme un rebond. Un rebond peut être comptabilisé si la majorité du groupe s'entend sur le pointage à attribuer. Si un des archers du groupe autre que le tireur est témoin du rebond et que le groupe ne peut s'entendre sur le pointage à attribuer, l'archer pourra tirer une autre flèche avant que le groupe n'avance vers la cible.
- viii. Une flèche tirée accidentellement ou échappée se verra attribuée le pointage de zéro (0), à moins que l'archer ne puisse la récupérer sans quitter le piquet de tir et la tirer de nouveau à l'intérieur des deux (2) minutes allouées pour son tir.
- ix. Tirer volontairement le sol ou un objet autre que la cible est considéré comme un acte de conduite antisportive et la flèche se voit automatiquement attribuée un pointage de zéro (0).

c. Jumelles et télémètres

1. Un volet important du tir animalier IBO est l'habileté de l'archer à juger par lui-même les distances de tir sans assistance d'équipement de mesure de distances ou d'autres archers. Par conséquent, les télémètres et tout autre équipement permettant de calculer les distances de tir sont interdits. Un archer ne peut utiliser des parties de son corps, son arc, ou tout autre accessoire ou équipement pour calculer les distances de tir. Les archers utilisant une mire ajustable ne peuvent réajuster leur mire après avoir étiré leur arc et miré la cible. Toute marque faite sur des jumelles autrement légales et pouvant être interprétée comme un point de référence pour estimer les distances de tir est interdite.
2. Les jumelles tenues en main sont permises sans limitation de puissance.
3. Les jumelles ne peuvent pas être utilisées sur le pas de tir après que l'archer ait effectué son tir. Un archer utilisant une mire ajustable ne peut pas réajuster sa mire après avoir regardé la cible à l'aide de ses jumelles sur le pas de tir. Les archers en attente qui ne sont pas directement sur le pas de tir peuvent cependant utiliser leurs jumelles pour regarder la cible.

d. Bris d'équipement et sortie de parcours

1. Une fois qu'un archer a débuté un parcours, il doit le compléter avec son groupe de tir, à moins qu'un officiel de parcours ne lui en donne la permission ou dans le cas d'un bris d'équipement au sein de son groupe. Tout archer quittant le parcours avant de le compléter et sans la permission d'un officiel ne pourra pas reprendre le parcours.
2. Si possible, un système d'avertissement sonore (sirène ou autre) devra être mis en place par les organisateurs de tournois afin de pouvoir aviser les archers de la nécessité de quitter les parcours et aires de pratique en cas d'alerte météorologique. Les parcours et aires de pratiques sont immédiatement fermés.
3. Sur les parcours de compétition, si tous les membres du groupe ont tiré, les pointages peuvent être comptabilisés et les flèches récupérées avant de quitter le parcours. Si ce n'est pas tous les archers du groupe qui ont tiré, les flèches déjà tirées doivent être laissées dans la cible et

le groupe doit immédiatement quitter le parcours. Aucun archer ne peut avancer à la cible avant d'avoir tiré, et les pointages doivent être comptabilisés avant de retirer toute flèche. Les flèches retirées avant d'être comptabilisées se verront attribuées un score de zéro (0).

4. Lorsque les parcours sont vidés par les officiels IBO, le tournoi est temporairement suspendu. La compétition reprendra si et lorsque l'urgence se dissipe et que les officiels IBO réouvrent les parcours.
5. Les archers ne pourront reprendre les activités de tir qu'après en avoir reçu la permission des représentants de l'IBO ou du club hôte de la compétition ou d'officiels de parcours. Les archers devront se conformer aux instructions reçues quant aux modalités de reprise de la compétition une fois l'alerte météorologique passée. Considérant les risques élevés d'incidents associés aux situations d'urgence, toute tentative pour contrevenir aux avertissements d'urgence et continuer de tirer sera considérée comme conduite antisportive et sujette à une disqualification immédiate.
6. Un archer ayant débuté un parcours de tir ne pourra pas changer d'équipement, sauf en cas de bris d'équipement, tel que déterminé ci-dessous.
7. **BRIS D'ÉQUIPEMENT.** Les bris d'équipement doivent être visibles et faire l'objet d'un consensus auprès de la majorité du groupe. La procédure pour donner suite à un bris d'équipement est la suivante :
 - i. Les marqueurs doivent inscrire *Bris d'équipement* sur les cartes de l'archer en cause et apposer leurs initiales.
 - ii. Les marqueurs doivent calculer le pointage de l'archer au moment du bris, l'inscrire et apposer leurs initiales.
 - iii. L'archer ayant un bris d'équipement doit alors précautionneusement procéder à travers le parcours et aviser un officiel de parcours dès que possible de sa situation.
 - iv. Le reste du groupe peut continuer le parcours si au moins trois (3) archers demeurent. S'il ne reste que deux (2) archers ou moins, ils doivent se joindre au groupe suivant (tant que cela ne résulte pas en un nouveau groupe de 6 archers ou plus), ou demeurer en retrait en attendant un officiel de parcours. Si un officiel de parcours n'est pas disponible, le groupe démantelé devra précautionneusement procéder à travers le parcours jusqu'au prochain point de contrôle.
 - v. Un officiel de parcours allouera à l'archer un délai d'une durée limitée pour la réparation de son équipement.
 - vi. Un officiel de parcours conservera les cartes de pointage de l'archer jusqu'à ce que les réparations ne soient complétées. L'archer retournera ensuite sur le parcours, accompagné par l'officiel de parcours.
 - vii. Tout archer quittant le parcours sans suivre la procédure décrite à la section iv ci-haut risque la disqualification.

e. Groupes de tir

1. Un groupe de tir peut être formé des archers ayant les 10 scores les plus élevés lors d'une compétition précédente dans une classe donnée. À cette fin, les bris d'égalités ne seront pas considérés et les archers ayant un score égal seront considérés comme un score parmi les 10 plus élevés.
2. Le IBO ou le club hôte (lors d'un événement d'État, régional ou national) peut demander à un archer de tirer dans un groupe de tir particulier. Si l'archer assigné à un groupe refuse de tirer avec ce groupe, son score ne sera pas éligible à un prix de niveau National, advenant le cas.
3. Si les groupes de tir sont assignés par l'organisation pour un événement donné, l'organisation enverra aux archers une lettre d'invitation pour tirer dans son groupe. Il demeure néanmoins la responsabilité de l'archer de vérifier si un groupe lui a été assigné. Pour ce faire, il peut vérifier le site Web du IBO, appeler au bureau du IBO, vérifier auprès du club hôte ou encore

auprès de l'inscription, pour déterminer s'il doit assister à une rencontre afin d'être assigné à un groupe.

4. Le premier groupe PRO assigné lors du troisième tournoi (Third leg) du Championnat National Triple Crown sera composé des meneurs généraux du Championnat National. Dans le cas d'une ronde partielle, les cibles tirées en tête-à-tête seront utilisées pour départager les trois finalistes pour le Championnat National. L'objectif est donc de comptabiliser un maximum de cibles tirées en tête-à-tête afin de départager les trois premières positions du Championnat National. En dehors des trois premières positions, le classement du Championnat National sera établi selon le score final établi lors de chacun des événements Triple Crown.

f. Égalités, conduite antisportive et autres

1. Le nombre de "11" sera utilisé pour départager les archers en cas d'égalité, sauf pour la 1ère position dans les classes Amateur et SEMI-PRO, ainsi que pour les 1ère à 3e positions dans les classes PRO. Les archers à égalité pour la 1ère position dans les classes Amateur et SEMI-PRO, ainsi que pour les 1ère à 3e positions dans les classes PRO devront procéder à un tir de barrage pour déterminer les vainqueurs. Pour toutes les autres positions, l'archer ayant scoré le plus grand nombre de "11" sera déclaré vainqueur. Toutefois, si une égalité persiste entre deux archers ou plus, les organisateurs déclareront un tir de barrage entre ces archers. Un tir de barrage consiste en une cible animalière 3D, placée à une distance inconnue dans les limites permises pour la classe donnée, avec un "X" au centre de la zone de plus haut pointage. L'archer dont la flèche est la plus près du "X" est déclaré vainqueur. Si un seul des archers est présent au tir de barrage, il est alors déclaré vainqueur. Si aucun des deux n'est présent, la somme des prix en argent est répartie également entre les deux archers.
2. Aucune boisson alcoolisée ne peut être transportée ni consommée sur les parcours ou aires de pratique pendant les heures de tir. Un archer sous l'influence de boissons alcoolisées qui tente de se rendre sur un parcours ou sur une aire de pratique se verra interdire l'accès aux lieux par les officiels de parcours et sera suspendu de cette compétition. Des violations répétées de cette règle pourront mener à la révocation de l'adhésion IBO et au bannissement de toute compétition sanctionnée par l'IBO.
3. Les spectateurs ne peuvent pas distraire, interférer ou assister les archers sur les parcours ou aires de tir.
4. Aucune conduite antisportive ne sera tolérée. Toute conduite jugée antisportive par le club hôte ou le IBO mènera à la disqualification ou à l'exclusion de l'archer. Des situations de conduite antisportive incluent, sans s'y limiter, les exemples suivants :
 - i. Projeter un point lumineux sur une cible;
 - ii. Jeter des débris sur le parcours ou aires de pratique;
 - iii. Concourir dans une classe de niveau amateur pour un archer de niveau PRO ou SEMI-PRO dans une autre organisation ou concourir dans une classe SEMI-PRO pour un archer de niveau PRO dans une autre organisation;
 - iv. Informer un autre archer de la distance de tir d'une cible que cet archer n'a pas encore tirée;
 - v. Toute forme de communication électronique est interdite pour un archer se trouvant sur un parcours de tir à moins que cette communication ne soit requise pour une urgence. Les téléphones cellulaires ou autres équipement de communication doivent être éteints avant de débiter un parcours;
 - vi. Désobéir ou ignorer les ordres d'un officiel de parcours ou d'un officiel de tir.
 - vii. Utiliser des substances illicites susceptibles d'améliorer la performance. En marge de l'affiliation IBO/3-DI avec la FITA, L'IBO prépare actuellement une politique de contrôle de l'utilisation des substances illicites. Il se pourrait qu'on reconnaisse des pratique telles que celles appliquées par la FITA lors de leurs compétitions internationales.

Soyez avisés, ces pratiques pourraient être implémentées dans un futur proche et s'appliquer sans prochain avis.

- viii. Toute autre violation de la réglementation établie.

5- CATÉGORIES

a. Niveau 1 – Classe non compétitive

Futurs chasseurs - FBH (Future bowhunters)

La classe **FBH** regroupe les archers garçons et filles de 8 ans et moins. L'équipement autorisé consiste en un arc à poulies, un arc recourbé ou un *longbow*, sans restriction sur le type de mire ou de déclencheur utilisé. La distance maximale de tir est de 15 verges (13,72 mètres). La classe FBH est une classe non-compétitive destinée à encourager les enfants à faire l'apprentissage du tir à l'arc. Conséquemment, seuls des prix de participation tirés au hasard seront remis. Il est suggéré aux clubs hôtes de monter un parcours distinct de 10 cibles avec départ simultané pour cette classe seulement. Il est recommandé que ce parcours soit installé sur un site ouvert accessible aux spectateurs et que les pas de tir se trouvent sur une seule ligne de tir avec des cibles placées à distance inconnue jusqu'à 15 verges.

b. Niveau 2 – Classes compétitives – Junior

1. ***Genesis – GEN***

Cette classe est pour les archers de 4^e à 12^e année scolaire, en plus d'inclure les archers de 3^e année scolaire, enrôlés dans un programme NASP®. Cette classe utilise les mêmes règles encadrant l'équipement que lors des événements NASP®, soit l'utilisation de l'arc original non modifié Genesis et les flèches Easton NASP®. Les archers GEN tirent du piquet **rose néon**.

La classe GEN regroupe normalement les archers garçons et filles, mais peut être divisée en deux ou plusieurs divisions lorsque le nombre d'archers inscrits le justifie.

2. ***Jeunes archer – CUB (Cub)***

La classe CUB regroupe les garçons de 9 à 11 ans et les filles de 9 à 12 ans. L'équipement autorisé consiste en un arc à poulies, un arc recourbé ou un *longbow*, sans restriction sur le type de mire, de stabilisateur ou de déclencheur utilisé. Les archers CUB tirent du piquet **blanc**.

3. ***Junior chasseur – YH (Youth Hunter)***

La classe YH est une classe optionnelle pour les archers de 12 à 17 ans. Les archers de cette classe utilisent le même équipement que les archers adultes de la classe Chasseur (HC). De plus, la vitesse maximale autorisée de la flèche est limitée à 260 pi/s. Les archers de la classe Jeune Chasseur (YH) tirent du piquet **orange**. SE RÉFÉRER AUX NORMES DE LA CLASSE HC POUR LA DESCRIPTION DE L'ÉQUIPEMENT AUTORISÉ.

4. ***Junior Déclencheur 12-14 – YMR 12-14 (Youth Release Ages 12-14)***

La classe YMR 12-14 est pour les archers de 12 à 14 ans. L'équipement autorisé consiste en un arc à poulies, un arc recourbé ou un *longbow*, sans restriction sur le type de mire, de stabilisateur ou de déclencheur utilisé. Les archers YMR 12-14 tirent du piquet **jaune**.

5. **Junior Déclencheur 15-17 – YMR 15-17 (Youth Release Ages 15-17)**

La classe YMR 12-14 est pour les archers de 15 à 17 ans. L'équipement autorisé consiste en un arc à poulies, un arc recourbé ou un *longbow*, sans restriction sur le type de mire, de stabilisateur ou de déclencheur utilisé. Les archers YMR 15-17 tirent du piquet **rouge**.

6. **Junior Femme – FY (Female Youth)**

La classe FY est pour les archères de 13 à 17 ans. L'équipement autorisé consiste en un arc à poulies, un arc recourbé ou un *longbow*, sans restriction sur le type de mire, de stabilisateur ou de déclencheur utilisé. Les archères FY tirent du piquet **orange**.

c. **Niveau 3 – Classes amateur débutant – Adultes**

1. **Chasseur – HC (Hunter Class)**

L'équipement autorisé pour la classe Chasseur (HC) consiste en un arc à poulies, un arc recourbé ou un *longbow* avec ou sans mire. Si une mire est utilisée, elle doit être à pointeaux fixes sans lentille grossissante. Les mires à croix fixe ou à pointeaux de type circulaires fixes sans lentilles grossissantes sont également autorisées. Si des pointeaux de type circulaire sont utilisés, ils doivent être tous de même dimension. L'utilisation d'une ouverture à l'arrière (de type œillette (*peep sight*) ou fixe comme une carabine) est permise. La mire ne peut pas être réajustée pendant un parcours de tir. Les flèches doivent avoir des pointes vissées et au moins trois (3) plumes ou ailerons d'au moins 2 pouces de long (longueur minimale mesurée de 1,75 po). Des stabilisateurs avants ou arrières, contrebalance ou autres poids peuvent être attachés à l'arc, tant que ces attachements ne dépassent pas 12 pouces à partir de leur point d'attache respectif. Aux fins de ce règlement, toute pièce d'équipement ajoutant du poids ou de la longueur au stabilisateur (comme un anti-vibrateur) sera considérée comme faisant partie de celui-ci et sujette à la restriction de 12 pouces. Les réducteurs de vibration non plombés additionnels ne sont pas considérés comme des stabilisateurs. Les archers de la classe HC peuvent tirer à l'aide d'un « tab », d'un gant ou d'un déclencheur. Les archers de la classe Chasseur tirent du piquet **jaune**.

Un archer de la classe HC qui remporte plus d'un des événements suivants : *Winter National*, *Spring National*, l'un des trois tournois (*1st*, *2nd* ou *3rd leg*) du Championnat National *Triple Crown*, ou le Championnat Mondial (*World Championship*), en plus d'un archer se classant parmi les trois meilleurs scores généraux du Championnat National ou parmi les trois meilleurs scores du Championnat Mondial, doit progresser vers une catégorie de niveau plus élevé à la fin de l'année de référence IBO. Cela représente une sortie permanente de la classe HC.

2. **Femme chasseur – FHC (Female Hunter Class)**

Les archères de cette classe pour femmes uniquement utilisent le même équipement que les archers de la classe Chasseur (HC). Les archers de la classe Femme chasseur (FHC) tirent du piquet **orange**. SE RÉFÉRER AUX NORMES DE LA CLASSE HC POUR LA DESCRIPTION DE L'ÉQUIPEMENT AUTORISÉ.

Une archère de la classe FHC qui remporte plus d'un des événements suivants : *Winter National*, *Spring National*, l'un des trois tournois (*1st*, *2nd* ou *3rd leg*) du Championnat National *Triple Crown*, ou qui remporte le Championnat National ou le Championnat Mondial (*World Championship*) durant n'importe quelle année IBO, doit progresser vers une catégorie de niveau plus élevé pour toute la durée de l'année de référence IBO suivante.

3. **Débutant ouvert – BBO (Beginner Bowhunter Open)**

L'équipement autorisé consiste en un arc à poulies, un arc recourbé ou un *longbow*, sans restriction sur le type de mire, de stabilisateur ou de déclencheur utilisé. Les archers BBO tirent du piquet **rouge**.

Un archer de la classe BBO qui remporte plus d'un des événements suivants : *Winter National*, *Spring National*, l'un des trois tournois (1st, 2nd ou 3rd leg) du Championnat National *Triple Crown* ou le Championnat Mondial (*World Championship*), en plus d'un archer se classant parmi les trois meilleurs scores généraux du Championnat National ou parmi les trois meilleurs scores du Championnat Mondial, doit progresser vers une catégorie de niveau plus élevé à la fin de l'année de référence IBO. Cela représente une sortie permanente de la classe BBO.

d. Niveau 4 – Classes amateur avancé – Adultes

Les classes HF, MHC, SFHC et SHC se réfèrent toutes aux standards de la classes AHC pour l'équipement.

1. **Chasseur aux doigts – HF (Hunter Fingers)**

Les archers de cette classe utilisent le même équipement que les archers de la classe Chasseur Avancé (AHC), sauf qu'ils ne peuvent pas utiliser de déclencheur. L'arc doit donc être étiré avec les doigts directement en contact avec la corde. L'archer peut utiliser ses doigts nus, un protecteur de cuir (tab) ou un gant. Les archers de la classe HF tirent du piquet **jaune**. SE RÉFÉRER AUX NORMES DE LA CLASSE AHC POUR LA DESCRIPTION DE L'ÉQUIPEMENT AUTORISÉ.

2. **Maître Chasseur – MHC (Master Hunter)**

La classe MHC est une classe optionnelle pour les archers de 60 ans et plus. Les archers de cette classe utilisent le même équipement que les archers de la classe Chasseur Avancé (AHC). Les archers de la classe MHC tirent du piquet **jaune**. SE RÉFÉRER AUX NORMES DE LA CLASSE AHC POUR LA DESCRIPTION DE L'ÉQUIPEMENT AUTORISÉ.

3. **Femme Chasseur Senior – SFHC (Senior Female Hunter)**

La classe SFHC est une classe optionnelle pour les archères femme de 50 ans et plus. Les archers de cette classe utilisent le même équipement que les archers de la classe Chasseur Avancé (AHC). Les archères de la classe SFHC tirent du piquet **orange**. SE RÉFÉRER AUX NORMES DE LA CLASSE AHC POUR LA DESCRIPTION DE L'ÉQUIPEMENT AUTORISÉ.

4. **Senior Chasseur – SHC (Senior Hunter)**

La classe SHC est une classe optionnelle pour les archers de 50 ans et plus. Les archers de cette classe utilisent le même équipement que les archers de la classe Chasseur Avancé (AHC). Les archers de la classe SHC tirent du piquet **jaune**. SE RÉFÉRER AUX NORMES DE LA CLASSE AHC POUR LA DESCRIPTION DE L'ÉQUIPEMENT AUTORISÉ.

5. **Ouvert – MBO (Bowhunter Open)**

L'équipement autorisé consiste en un arc à poulies, un arc recourbé ou un *longbow*, sans restriction sur le type de mire, de stabilisateur ou de déclencheur utilisé. Les archers MBO tirent du piquet **vert**.

6. **Femme Ouvert – FBO (Female Bowhunter Open)**

L'équipement autorisé consiste en un arc à poulies, un arc recourbé ou un *longbow*, sans restriction sur le type de mire, de stabilisateur ou de déclencheur utilisé. Les archères FBO tirent du piquet **rouge**.

7. **Mire fixe – MBR (Bowhunter Release)**

L'équipement autorisé consiste en un arc à poulies, un arc recourbé ou un *longbow*, sans restriction sur le type de stabilisateur ou de déclencheur utilisé. La mire doit être à pointeaux fixes, à croix fixe ou à pointeaux circulaires, sans restriction quant à l'utilisation d'une lentille grossissante. Si des pointeaux circulaires sont utilisés, ils doivent tous être de même dimension. La mire ne peut pas être réajustée après avoir commencé le parcours. Les archers MBR tirent du piquet **vert**.

8. **Femme Mire fixe – FBR (Female Bowhunter Release)**

L'équipement autorisé consiste en un arc à poulies, un arc recourbé ou un *longbow*, sans restriction sur le type de stabilisateur ou de déclencheur utilisé. La mire doit être à pointeaux fixes, à croix fixe ou à pointeaux circulaires, sans restriction quant à l'utilisation d'une lentille grossissante. Si des pointeaux circulaires sont utilisés, ils doivent tous être de même dimension. La mire ne peut pas être réajustée après avoir commencé le parcours. Les archères FBR tirent du piquet **jaune**.

9. **Chasseur Avancé – AHC (Advanced Hunter Class)**

L'équipement autorisé pour la classe Chasseur Avancé (AHC) consiste en un arc à poulies, un arc recourbé ou un *longbow* avec ou sans mire. Si une mire est utilisée, elle doit être à pointeaux fixes, sans restriction quant à l'utilisation d'une lentille grossissante. Les mires à croix fixe ou à pointeaux de type circulaires fixes avec ou sans lentille grossissante sont également autorisées. Si des pointeaux de type circulaire sont utilisés, ils doivent être tous de même dimension. L'utilisation d'une ouverture à l'arrière (de type œillette (*peep sight*) ou fixe comme une carabine) est permise. La mire ne peut pas être réajustée pendant un parcours de tir. Les flèches peuvent avoir des pointes collées ou vissées et au moins trois (3) plumes ou ailerons d'au moins 2 pouces de long (longueur minimale mesurée de 1,75 po). Des stabilisateurs avants ou arrières, contrebalance ou autres poids peuvent être attachés à l'arc, tant que ces attachements ne dépassent pas 12 pouces à partir de leur point d'attache respectif. Aux fins de ce règlement, toute pièce d'équipement ajoutant du poids ou de la longueur au stabilisateur (comme un anti-vibration) sera considérée comme faisant partie de celui-ci et sujette à la restriction de 12 pouces. Les réducteurs de vibration non plombés additionnels ne sont pas considérés comme des stabilisateurs. Les archers de la classe AHC peuvent tirer à l'aide d'un « tab », d'un gant ou d'un déclencheur. Les archers de la classe AHC tirent du piquet **rouge**.

10. **Femme Senior – FSR (Female Seniors)**

La classe FSR est une classe optionnelle pour les archères femme de 50 ans et plus. L'équipement autorisé consiste en un arc à poulies, un arc recourbé ou un *longbow*, sans restriction sur le type de mire, de stabilisateur ou de déclencheur utilisé. Les archères FSR tirent du piquet **rouge**.

11. **Homme Senior – MSR (Men's Senior Class)**

La classe MSR est une classe optionnelle pour les archers de 50 ans et plus. L'équipement autorisé consiste en un arc à poulies, un arc recourbé ou un *longbow*, sans restriction sur le type de mire, de stabilisateur ou de déclencheur utilisé. Les archers MSR tirent du piquet **vert**.

12. **Maître – MCBH (Masters Class)**

La classe MCBH est une classe optionnelle pour les archers de 60 ans et plus. L'équipement autorisé consiste en un arc à poulies, un arc recourbé ou un *longbow*, sans restriction sur le type de mire, de stabilisateur ou de déclencheur utilisé. Les archers MCBH tirent du piquet **vert**.

13. **Maître Senior – SMC (Senior Master Class)**

La classe SMC est une classe optionnelle pour les archers de 70 ans et plus. L'équipement autorisé consiste en un arc à poulies, un arc recourbé ou un *longbow*, sans restriction sur le type de mire, de stabilisateur ou de déclencheur utilisé. Les archers SMC tirent du piquet **rouge**.

14. **Arbalète – X-BOW (Crossbow)**

Les seules arbalètes autorisées dans la classe X-BOW sont des arbalètes de production courante disponibles sur le marché. Toutefois, des modifications mineures telles que l'ajout de plaques de couche, les changements de cordes et autres modifications mineures de ce genre sont autorisées en autant que ces modifications n'annulent pas la garantie du fabricant ni ne réduisent les normes de sécurité du produit. Aucune crosse avec crochet, support de paume ou tout autre équipement rajouté permettant un tir avec appui n'est autorisé (voir Section IV, A, 8). Les carreaux (flèches) ne peuvent avoir un diamètre inférieur à 24/64 po ni mesurer moins de 14 pouces. Tous les carreaux doivent être de même type et de mêmes dimensions et avoir des pointes de même poids. Les carreaux doivent avoir au moins trois (3) plumes ou ailerons de plastique et des pointes vissées. Les arbalètes permettant d'atteindre une vitesse de 300 pi/s et moins doivent être utilisées avec des carreaux ne pesant pas moins de 400 grains. Les arbalètes permettant d'atteindre une vitesse de 301 à 325 pi/s doivent être utilisées avec des carreaux ne pesant pas moins de 425 grains. Les arbalètes permettant d'atteindre des vitesses supérieures à 325 pi/s doivent être utilisées avec des carreaux ne pesant pas moins de 450 grains. Une vitesse maximale de 350 pi/s (+/- 3%) est autorisée dans la classe X-BOW. Tous les types de mires sont autorisés. Toutefois, une mire à élévation ajustable ne peut pas être ajustée après avoir levé l'arbalète et miré la cible. Tout arbalétrier utilisant une lunette de visée à grossissement variable est responsable de bloquer le système d'ajustement (avec ruban adhésif ou autre) de façon à en faire une lunette à grossissement fixe avant le début d'une compétition. L'arbalète doit être en bon état, avec un cran de sûreté fonctionnel.

Dans le but de respecter le temps de deux minutes par archer et pour accélérer le chargement de l'arbalète, les arbalètes devraient être armées pendant que l'arbalétrier attend son tour. Le cran de sûreté doit être activé et l'arbalète déchargée jusqu'à ce que l'arbalétrier soit au piquet de tir, prêt à tirer. L'arbalète doit être chargée en pointant vers le sol, en direction de la cible. Il est interdit de charger son arbalète en pointant vers le ciel. La classe X-BOW tire du piquet **bleu**.

15. **Vétérans – VET (Veterans)**

La classe VET est une classe optionnelle pour tout archer présentement membre ou ayant servi honorablement dans les Forces Armées. L'équipement autorisé consiste en un arc à poulies, un arc recourbé ou un *longbow*, sans restriction sur le type de mire, de stabilisateur ou de déclencheur utilisé. Les archers VET tirent du piquet **rouge**.

e. Classes traditionnelles

Les restrictions quant à la pression maximale de l'arc s'appliquent dans les classes traditionnelles comme dans les autres classes.

1. **Arc nu – BB (Bare Bow)**

L'équipement autorisé consiste en un arc recourbé ou un *longbow*, tiré avec les doigts en contact direct avec la corde. L'utilisation d'un gant, d'un *tab* ou des doigts nus est permise. Aucune mire ou système de visée n'est permis. Seuls un appuie-flèche et un bouton poussoir (*plunger button*) peuvent être installés dans la fenêtre de l'arc. Il ne doit y avoir AUCUNE marque sur l'arc ou la corde (intentionnelle ou accidentelle) pouvant être interprétée comme des marques de visée. Toutes les flèches doivent être de même longueur et poids, et composées du même matériel. Le *string walking* et le *face walking* est permis dans la classe BB. Les poids ajoutés, sans égard à leur forme, doivent être attachés directement à l'arc, sans barre, tige, connecteur droit ou angulaire ou anti-vibration. L'arc complet, débandé, doit pouvoir passer dans un cercle de 12,2cm de diamètre intérieur +/- 0,5mm. Les archers de la classe BB tirent du piquet **orange**.

2. **Arc long – LB (Longbow)**

Un arc long (*longbow*) d'une (1) ou deux (2) pièces, tiré avec les doigts en contact direct avec la corde. Les doigts nus, un *tab* ou un gant peut être utilisé. Les archers peuvent utiliser jusqu'à deux (2) indicateurs de point d'encoche, mais doivent utiliser le même point d'encoche à chaque tir. L'index doit toucher la corde au même endroit à chaque tir, en plus de toucher l'encoche (nock) de la flèche. Le *string walking* et le *face walking* ne sont pas permis. Aucune mire ou système de visée ne peut être utilisé. Il ne doit y avoir AUCUNE marque sur l'arc ou la corde (intentionnelle ou accidentelle) pouvant être interprétée comme des marques de visée. Aucun type de *clicker* ou vérificateur d'allonge ne peut être utilisé. Les flèches doivent être faites de bois et être uniformes en longueur, poids et couleur (avec tolérance pour l'usure normale). **Les encoches des flèches (nocks) doivent être collés, mais un adaptateur vissé peut être utilisé.** Les flèches peuvent être tirées depuis la fenêtre de l'arc ou appuyé sur la main. Les archers LB tirent du piquet **blanc**.

Un arc long (*longbow*) tiré dans la classe LB doit répondre aux critères suivants :

- i. Lorsque l'arc est monté, la corde ne doit toucher que les points d'ancrage de l'extrémité des branches.
- ii. Aucun stabilisateur, contrepoids ou poids de quelques sortes ne peut être attaché ou incorporé à l'arc à l'exception d'un carquois clairement destiné à retenir des flèches.

3. **Traditionnel Senior – ST (Senior Traditional)**

La classe **ST** est une classe optionnelle pour les archers de 60 ans et plus. L'équipement autorisé consiste en un arc recourbé, tiré avec les doigts en contact direct avec la corde. Les doigts nus, un *tab* ou un gant peut être utilisé. Les archers peuvent utiliser jusqu'à deux (2) indicateurs de point d'encoche, mais doivent utiliser le même point d'encoche et point d'ancrage à chaque tir. L'index doit toucher la corde au même endroit à chaque tir, en plus de toucher l'encoche (nock) de la flèche. Le *string walking* et le *face walking* ne sont pas permis. Aucune mire ou système de visée ne peut être utilisé. Il ne doit y avoir AUCUNE marque sur l'arc ou la corde (intentionnelle ou accidentelle) pouvant être interprétée comme des marques de visée. Aucun type de *clicker* ou vérificateur d'allonge ne peut être utilisé. Toutes les flèches doivent être de même longueur et poids.

Les flèches d'aluminium ou de carbone doivent avoir des pointes vissées, alors que les flèches de bois peuvent avoir des pointes collées. Les flèches doivent chacune avoir un minimum de

8po de plumage au total. Aucun stabilisateur, contrepoids ou poids de quelques sortes ne peut être attaché ou incorporé à l'arc, à l'exception d'un unique stabilisateur d'un maximum de 12 po et d'un carquois clairement destiné à retenir des flèches. Les flèches doivent reposer directement sur la main ou la fenêtre de l'arc lors du tir. Des plaques d'appui horizontale et latérale faites de matériau dur (consistance du bois) peuvent être accolées à la fenêtre de l'arc. Ces plaques peuvent être recouvertes d'un matériau mou d'une épaisseur maximale de 1/8 po. Les archers de la classe ST tirent du piquet **blanc**.

4. **Femme Arc nu – FBB (Female Bare Bow)**

La classe **FBB** est une classe pour femmes seulement. L'équipement autorisé est le même que pour la catégorie Arc nu – BB (Bare Bow). Les archères de la classe FBB tirent du piquet **blanc**.

5. **Traditionnel – TRD (Traditional)**

L'équipement autorisé consiste en un arc recourbé, un *longbow* ou un arc de type ILF/DAS d'au plus 21" (les arcs ILF/DAS de plus de 21" compétitionneront dans la classe BB), tiré avec les doigts en contact direct avec la corde. Les doigts nus, un *tab* ou un gant peut être utilisé. Les archers peuvent utiliser jusqu'à deux (2) indicateurs de point d'encoche, mais doivent utiliser le même point d'encoche et point d'ancrage à chaque tir. L'index doit toucher la corde au même endroit à chaque tir, en plus de toucher l'encoche (nock) de la flèche. La flèche doit être tirée depuis la fenêtre de l'arc. La fenêtre de l'arc peut être additionnée que de ¼" ou réduite de ¼". Aucun stabilisateur, contrepoids ou poids de quelques sortes ne peut être attaché ou incorporé à l'arc, à l'exception d'un carquois clairement destiné à retenir des flèches. Le *string walking* et le *face walking* ne sont pas permis. Il ne doit y avoir AUCUNE marque sur l'arc ou la corde (intentionnelle ou accidentelle) pouvant être interprétée comme des marques de visée. N'importe quel type de matériau peut être utilisé pour les flèches, tant que celles-ci sont de couleur et de longueur uniforme, à l'exception de l'usure normale. Chaque flèche doit porter un minimum total de 12po de PLUMES – pas d'ailerons de plastique ou autre matériau que des plumes. Les flèches faites de carbone ou d'aluminium doivent avoir des pointes vissées, alors que les flèches faites de bois peuvent avoir des pointes collées. **Les archers de la classe TRD doivent compléter le parcours avec les mêmes flèches avec lesquelles ils l'ont commencé.** Les archers TRD tirent du piquet **blanc**.

f. **Niveau 5 – Classes SEMI-PRO**

SEMI-PRO - SPM (Semi-Pro)

L'équipement autorisé consiste en un arc à poulies, un arc recourbé ou un *longbow*, sans restriction sur le type de mire, de stabilisateur ou de déclencheur utilisé. Les archers SPM tirent du piquet **bleu**.

g. **Niveau 6 – Classes PRO**

1. **PRO - PMR (Pro Release)**

L'équipement autorisé consiste en un arc à poulies, un arc recourbé ou un *longbow*, sans restriction sur le type de mire, de stabilisateur ou de déclencheur utilisé. Les archers PMR tirent du piquet **bleu**.

2. **Femme PRO - PRF (Pro Female)**

L'équipement autorisé consiste en un arc à poulies, un arc recourbé ou un *longbow*, sans restriction sur le type de mire, de stabilisateur ou de déclencheur utilisé. Les archères PRF tirent du piquet **bleu**.

3. **Senior PRO - PSR (Pro Seniors)**

La classe PSR est une classe optionnelle pour les archers de 50 ans et plus. L'équipement autorisé consiste en un arc à poulies, un arc recourbé ou un *longbow*, sans restriction sur le type de mire, de stabilisateur ou de déclencheur utilisé. Les archers PMR tirent du piquet **bleu**.

4. **Chasseur PRO - PHC (Pro Hunter)**

L'équipement autorisé est le même que pour la classe Chasseur Avancé (AHC). Les archers PHC tirent du piquet **vert**. SE RÉFÉRER AUX STANDARDS DE LA CLASSE AHC POUR L'ÉQUIPEMENT AUTORISÉ.

6- VIOLATION DES RÈGLES ET PROTÊT

a. Violation des règles

1. Une personne violant les règles décrites ci-dessus est susceptible d'être disqualifiée de l'événement auquel elle participe et de voir son affiliation IBO révoquée. Aucun avertissement n'est requis avant d'imposer une disqualification, une suspension ou toute autre mesure disciplinaire.
2. Une personne suspendue du IBO ne sera pas autorisée à concourir dans un événement sanctionné IBO au cours de l'année de sa suspension ou pour la durée déterminée par le conseil d'administration IBO.
3. Les officiels de parcours et les responsables de compétition doivent être respectés et ont le pouvoir de disqualifier un archer d'une compétition pour conduite dangereuse et/ou violation des règles décrites ci-dessus.

b. Protêts, appels et demandes de révision

- 1A. Un archer croyant de bonne foi à une violation de règle à l'occasion de tout événement de niveau National ou Mondial, pourra soumettre un protêt au Comité d'examen des protêts. Ce comité sera formé d'au moins trois membres du conseil d'administration et de toutes autres personnes désignées par l'IBO. Pour être recevable, un protêt devra être accompagné d'un paiement de 50\$ et d'une requête écrite identifiant clairement les motifs justifiant le protêt. Les protêts doivent être soumis moins d'une heure après la fermeture des parcours de tir pour la journée. Le Comité d'examen des protêts pourra, à sa discrétion, évaluer la situation sur la base de la seule demande écrite, ou demander une déposition de témoins disponibles. Les décisions du Comité d'examen seront prises avant la fin de l'événement et les prix pourront être remis à la fin de l'événement en fonction des décisions du Comité. Ces décisions seront finales. Le Comité d'examen des protêts devra conserver tous les documents soumis. La documentation explicative de la décision, ainsi que toute la documentation associée au protêt, devront être transmises au bureau de IBO pour examen par le conseil d'administration.
- 1B. Le club hôte de toute autre compétition sanctionnée par le IBO devra résoudre les protêts en formant son propre Comité local d'examen et en y incluant tout représentant IBO disponible. Dans toute la mesure du possible, le club hôte devra suivre la procédure décrite ci-dessus. La personne soumettant le protêt ou la personne faisant l'objet du protêt pourront en appeler de la décision du comité local d'examen auprès du conseil d'administration du IBO en soumettant un appel écrit au bureau du IBO à l'intérieur d'un délai de cinq (5) jours ouvrables suivant la décision du Comité local d'examen. En cas d'appel d'une décision du Comité local d'examen, ce dernier devra transmettre au conseil d'administration du IBO tout le matériel leur ayant été soumis en rapport avec le protêt ainsi que l'argumentation écrite justifiant la décision rendue.

Le conseil d'administration du IBO étudiera l'appel à l'occasion de la rencontre suivante de ses membres. Le conseil d'administration fera de son mieux pour résoudre la situation de façon équitable en se basant sur l'information lui ayant été soumise. Toutefois, les archers doivent être conscients que certains litiges peuvent difficilement être réglés après la fin d'une compétition et qu'un appel peut ne pas être entendu par le conseil d'administration du IBO s'il juge que l'information permettant de rendre une décision éclairée n'est pas suffisante ou assez précise.

- 1C. Le défaut intentionnel d'un archer à coopérer avec le Comité d'examen dans le cadre de ses investigations constitue une conduite antisportive. Le Comité pourra disqualifier ou déclarer cet archer inéligible aux prix pour cet événement et l'archer pourra de plus être sanctionné par le IBO pour son refus de coopérer. Dans les cas où une décision du Comité d'examen des protêts résulte en une modification du classement des archers d'une classe particulière, le IBO pourra, à sa seule discrétion, demander aux archers touchés par la décision de rendre les prix reçus pour qu'ils soient redistribués en fonction de la décision du Comité d'examen ou du conseil d'administration de l'IBO.

7- VIOLATION DES RÈGLEMENTS DE CHASSE ET SUSPENSIONS

Les informations fournies sont telles qu'énoncées dans les statuts constitutifs et les règlements administratifs du *International Bowhunting Organization*.

a. Causes de suspension

1. Suspension du permis de chasse
2. Être reconnu coupable de toute violation des lois encadrant la chasse
3. Toute conduite antisportive, qu'elle soit encadrée ou non par la loi. Tous les membres doivent adhérer aux règles de chasse légitime, en accord avec les idéaux du International Bowhunting Organization, Inc.

b. Pénalités

1. Le contrevenant sera suspendu et son adhésion IBO sera révoquée pour une période de cinq (5) ans à partir de la constatation de l'infraction par le Conseil d'administration du IBO.
2. Toute récidive entraînera une expulsion permanente.
3. Toute sanction, suspension ou expulsion sera votée par le conseil d'administration lors d'une réunion ordinaire ou spéciale. Un membre faisant face ou recevant une sanction, une suspension ou une expulsion peut demander une audience devant le conseil d'administration où le conseil peut examiner ou reconsidérer la sanction, la suspension ou l'expulsion.
4. Le Conseil d'administration peut établir, publier et maintenir des "règles" de participation à tout membre sanctionné et conséquemment attribuer des pénalités distinctes selon la situation.

8- COMPÉTITIONS ADDITIONNELLES ET PRIX

a. Championnat national IBO Triple Crown "Best of the Best"

Les vainqueurs de chaque classe éligible lors du Championnat National IBO *Triple Crown* seront éligibles à compétitionner dans la compétition "Best of the Best" lors du Championnat Mondial IBO. L'archer doit tirer avec l'équipement utilisé pour gagner dans sa classe respective lors du Championnat National *Triple Crown*.

b. Archer IBO de l'année (IBO Shooter of the Year)

1. Pour se qualifier pour l'Archer de l'année (*Shooter of the Year*), un archer doit participer à au moins cinq (5) des événements suivants : *Winter National*, *Spring National*, Championnat National *Triple Crown* (3 événements) et Championnat Mondial. **Des points seront accordés au top 10 de chaque classe. La première place recevra 10 points, la seconde 9 points et ainsi de suite jusqu'à la dixième place qui recevra 1 point. Les points accumulés lors des cinq (5) meilleurs tournois** parmi ces six événements, incluant obligatoirement le Championnat Mondial, seront utilisés pour déterminer l'Archer de l'année (*Shooter of the Year*) dans chaque classe éligible.
2. Les archers de toutes les classes sont éligibles. Une classe doit avoir au moins dix (10) participants inscrits dans les événements *Shooter of the Year* pour pouvoir remettre un prix dans cette classe.

c. Prix du Grand Slam

Tout archer gagnant les trois (3) événements du Championnat National *Triple Crown* ainsi que le Championnat Mondial lors d'une année de compétition. Toutes les classes comptant au moins 10 tireurs différents durant l'année sont éligibles à ce prix.

d. Tirage du Sept Chanceux (Lucky Seven Giveaway)

Les archers participant aux sept événements IBO seront placés dans un tirage au sort où sept gagnants seront tirés au sort pour les premiers prix et les cadeaux. Le tirage aura lieu au Championnat Mondial pour remercier et honorer ceux qui sont de fidèles participants IBO.